

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 6	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
22/11/2024

Délibération
n°24_12_B9_11

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Antoine FAURE** (Aups).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

4 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à **Jacques AVANIAN** ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à **Jean-Marie PAUTRAT**

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à **Romain COLIN** ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Bernard CLAP**

Accompagnement de la Commune de La Palud sur Verdon pour la restauration du Four Peisselon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Ce projet est prévu dans le cadre de l'accompagnement apporté par le Parc à plusieurs communes sélectionnées suite à l'appel à communes volontaires lancé en 2024, sur des projets de restauration ou de valorisation de leurs édifices bâtis.

La commune de la Palud sur Verdon souhaite restaurer un four de potier et les bassins de décantation, dits four Peisselon, situés en contrebas du château des Demandolx. L'ensemble artisanal a été inventorié par le service inventaire de la Région-Sud dans le cadre d'un inventaire général réalisé sur le Pays A3V en 2014. Le Parc valorise déjà cet édifice par la présence d'une signalétique de valorisation patrimoniale.

Les techniciens du Parc interviendraient sur ce projet dans le cadre de la quasi-régie. L'étude de faisabilité serait réalisée par Ludovic Crépet, architecte au Parc. La phase « coordination » serait suivie par Marjorie Salvarelli.

Suite à une visite sur place en octobre, une note d'opportunité a été rédigée afin de proposer un accompagnement du Parc pour réaliser **une étude de faisabilité**. Afin de pouvoir déposer son dossier de demande de subvention auprès de la Région-sud, en novembre, un projet de convention entre le Parc et la commune a été établi en novembre 2024.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver la convention avec un forfait « + de 6 jours », avec une valorisation du temps de travail des agents de 3 000 € (temps de travail estimé à 15j maximum), pour la réalisation d'un Diagnostic-étude de faisabilité qui nécessite également l'accompagnement de la mise en place d'un court chantier participatif pour la mise à nu des bassins de décantation.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le